

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 9 avril 2024

**Délibération
N° 24.080.1**
En exercice ... 37
Présents 27
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES
**RENOUVELLEMENT D'UN SIÈGE AU SYNDICAT MIXTE DU
PARC RÉGIONAL D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (PRAE) PIERRE-
PAUL RIQUET**

Date de la convocation : 03/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 9 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Philippe JUAN.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 9 avril 2024

Renouvellement d'un siège au Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activité Economique (PRAE) Pierre-Paul Riquet

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-7, L5211-7 et L5711-1 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 20.097.1 du 15 juillet 2020 portant désignation des représentants de La Domitienne au Syndicat mixte du parc régional d'activité économique (PRAE) Pierre-Paul Riquet ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du parc régional d'activité économique (PRAE) Pierre-Paul Riquet ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que le syndicat mixte du PRAE est compétent pour initier et mettre en œuvre l'opération d'aménagement du Parc régional d'activités économiques Pierre-Paul Riquet, de créer et aménager les voiries syndicales de la zone d'activité, d'assurer la promotion et la commercialisation des terrains aménagés, d'effectuer les raccordements des dessertes ferrées de la zone, d'accorder les garanties d'emprunt sur une opération d'aménagement réalisée par un aménageur et de gérer le fonctionnement général après installation des activités ;

Considérant que l'article 1 des statuts du Syndicat mixte du parc régional d'activité économique (PRAE) Pierre-Paul Riquet prévoit que le nombre de membres au sein du Syndicat mixte est porté à 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants pour la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que, suite à l'élection municipale partielle intégrale à Maraussan le 3 mars 2024, un siège est à présent vacant au sein desdites représentations : Serge PESCE (Maraussan), membre suppléant ; qu'il convient, par conséquent, de procéder à son renouvellement ;

Considérant que l'article L5711-1 permet de déroger au scrutin secret pour désigner les délégués appelés à siéger dans les syndicats mixtes fermés, si le Conseil en est d'accord à l'unanimité ;

Considérant qu'il convient d'appliquer cette dérogation aux syndicats mixtes ouverts qui ont souhaité s'astreindre aux règles de fonctionnement des syndicats mixtes fermés quant au mode de désignation de leurs membres ;

Considérant que le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote au scrutin secret ;

Considérant que le choix des représentants peut porter sur l'un des membres du Conseil communautaire ou sur tout Conseiller municipal ;

Considérant que la candidature suivante a été présentée :

Membre suppléant :
Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. DÉSIGNE en tant que représentant de la Communauté de communes La Domitienne au Syndicat mixte du parc régional d'activité économique (PRAE) Pierre-Paul Riquet :

Membre suppléant :
Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)

II. RAPPELLE que suite à cette nouvelle désignation les représentants de La Domitienne au sein du Syndicat mixte du parc régional d'activité économique (PRAE) Pierre-Paul Riquet sont les suivants :

Membre titulaire :
Alain CARALP (Colombiers)
Alain CASTAN (Montady)
Christian SEGUY (Maureilhan)

Membre suppléant :
Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)
Didier CAYLA (Montady)
Thierry CALMEL (Colombiers)

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **17 AVR. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **17 AVR. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Jean-Philippe JUAN 

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240409-DELIB_24_08

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240409-DELIB_24_08